

FICHE DE CANDIDATURE « PASSERELLE »
pour les élèves HORS ACADÉMIE DE RENNES et issus de la voie
professionnelle qui postulent dans un établissement public de l'Education Nationale et de
 l'enseignement agricole
ADMISSION en 1^{ère} technologique STMG, STI2D, STL, ST2S, STAV

Identification de l'établissement

N° Etablissement

Nom :

Adresse :

.....

Cachet :

Origine scolaire

- CAP- Spécialité :
- 2nde professionnelle Spécialité :
- 1^{ère} professionnelle Spécialité :

Identification du candidat

Nom de l'élève : F G

Prénom :

N° Identifiant élève :

Bourse oui non

Date de naissance : LV1 :

Nom du représentant légal :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél domicile :

Tél travail ou portable :

Vœux du candidat

Ordre des vœux	Série technologique	Etablissement demandé
1	Code vœu* :	Internat oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
2	Code vœu* :	Internat oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
3	Code vœu* :	Internat oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
4	Code vœu* :	Internat oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
5	Code vœu* :	Internat oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
6	Code vœu* :	Internat oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>

Résultats scolaires

Matières	Français	Histoire-géo	LV1	Maths	Sciences	Enseignement professionnel
Moyenne des notes des 2 trimestres						

Date et signature du candidat majeur ou de son représentant légal

Mentions légales :
 Le responsable de l'application AFFELNET-Lycée permettant le traitement des données nécessaires aux procédures d'affectation est le Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation./La finalité de l'application AFFELNET-Lycée est de faciliter la gestion des demandes d'affectation des élèves en classes de 2nde et 1^{ère} (professionnelles, générales et technologiques) et en 1^{ère} année de CAP ainsi que les décisions par le biais d'un algorithme. Elle a également une finalité statistique./Les destinataires des données individuelles saisies et contenues dans l'application AFFELNET-lycée sont : les services gestionnaires de l'affectation de la DSDEN et du rectorat, l'établissement d'accueil dans lequel sera prononcée l'affectation, l'établissement d'origine, le CFA demandé et le CIO du secteur. Les personnes habilitées du ministère sont destinataires des données statistiques./Les droits dont disposent les personnes à l'égard de ces données (les droits d'opposition, d'accès, de rectification, de suppression) s'exercent auprès du directeur académique des services de l'éducation nationale, représentant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation./Les informations recueillies sont conservées dans une base active pendant une durée d'un an, puis sont versées dans une base d'archives intermédiaires pour une durée d'un an supplémentaire, sauf dans l'hypothèse où un recours administratif ou contentieux serait formé, nécessitant leur conservation jusqu'à l'issue de la procédure.

Nom de l'élève :

Prénom :

Avis du PSY-EN sur la pertinence de la démarche de l'élève par rapport à d'autres stratégies de parcours possibles.

Nom, date et signature

Avis du conseil de classe et chef d'établissement : pronostic de réussite compte tenu du niveau scolaire de l'élève et de son engagement dans la scolarité : les points d'appuis et les risques.

Avis favorable

Avis défavorable

Nom, qualité, date et signature

Décision de l'IEN-IO

Accord

Refus

Date :

Signature

Le dossier comprend :

- ✓ Un courrier expliquant la demande
- ✓ La copie des bulletins scolaires de l'année en cours
- ✓ La photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois au nom du représentant légal de l'élève ou de l'élève majeur (Quittance EDF/ contrat de location en cours de validité ou titre de propriété/dernier avis d'imposition (recto/verso). Les factures de téléphone, quittances de loyers et les attestations d'hébergement chez un particulier ne sont pas acceptées)

- Les candidatures d'élèves hors académie ne sont retenues qu'en cas de déménagement justifié de la famille.
- Les élèves admis devront confirmer leur inscription à l'établissement d'accueil dès réception de la notification.

Dossier à renvoyer à la DSDEN du 1^{er} vœu avant le : **7 juin 2018**.

DSDEN 22 - DIVEL - 8 bis rue des champs de pies - CS 22369 – 22023 St Brieuc Cedex 1

DSDEN 29 - DIVEL - 1 bd du Finistère – CS 45033 – 29558 Quimper cedex 9

DSDEN 35 - DIVEL - 1 quai Dujardin – CS 73145 – 35031 RENNES CEDEX

DSDEN 56 – DIVEL – 13 av St Symphorien – BP 506 - 56019 Vannes cedex 9

Tout dossier incomplet ne pourra être étudié et sera renvoyé à l'expéditeur